

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 10 NOVEMBRE 2021

09 Objet : MISE EN PLACE D'UNE AIDE A L'ACHAT DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

N° Ordre : DE-095-2021

Rapporteur : Jean-Louis Molinié, vice-président à la Transition énergétique et à l'Habitat

Nomenclature : 7.4 finances locales - interventions économiques

L'an deux mille vingt et un, le 10 novembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Fieux, après convocation du 03 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (41) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN (présente à compter du point 03),

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALLILO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Ludovic BIASOTTO

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU (présente à compter du point 03), Ana-Paula BES, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Mélanie SERRES-SOLANO et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE

Pompiery : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : -

Thouars-sur-Garonne : -

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Lavardac : M. Sébastien CRUSSIÈRE à M. Ludovic BIASOTTO

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Evelyne CASEROTTO

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON à M. Michel SABATHIER

Membre absent excusé (5) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID

Lavardac : M. Georges BARBARA

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent non excusé (1) :

Mézin : M. Jean-Michel MANABERA

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 41

Votants : 47

Absents : 11

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Organisation de la mobilité

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020,

Vu la commission transition énergétique - habitat du 08/09/2021,

Vu le Bureau Communautaire du 13/09/2021 au cours duquel le dossier a été évoqué et a donné un avis favorable.

Considérant les enjeux liés à la mobilité de notre territoire,

Considérant qu'un service dédié à la transition énergétique existe depuis 3 ans,

Considérant les actions mises en place en faveur de la mobilité durable dans le cadre de programme Territoire à Énergie Positive (TEPOS),

Considérant l'aide de l'État « BONUS VELO » versée sous conditions, pour l'achat de vélo à assistance électrique,

Considérant l'aide de la ville de Nérac versée pour l'achat de vélo à assistance électrique.

Albret Communauté souhaite mettre en place une aide à l'achat de vélos à assistance électrique, pour les habitants du territoire. Un budget de 20 000 euros est prévu pour 100 vélos, soit une aide de 200 euros par vélos. Pour pouvoir bénéficier de cette aide, les demandeurs doivent :

- Être majeur,
- Avoir leur résidence principale en Albret.

L'aide financière sera attribuée dans la limite d'un versement par foyer, aux 100 premiers demandeurs par virement bancaire, la date de réception du document complet de demande d'aide faisant foi.

La demande d'aide doit être effectuée via un formulaire spécifique disponible sur le site de l'Albret, au plus tard dans les 6 mois suivant la date de facturation du vélo et à renvoyer par mail avec accusé de réception ou remise contre récépissé directement au siège de la Communauté de Communes d'Albret – Centre Haussmann 10 place Aristide Briand 47600 Nérac.

Le formulaire renseigné doit être accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Copie de la carte d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité,
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Copie de la facture d'achat du vélo,
- Relevé d'identité bancaire du bénéficiaire.

Le vélo doit respecter plusieurs caractéristiques :

- Être neuf,
- Avoir été acheté auprès d'un professionnel exerçant son activité dans le département du Lot-et-Garonne,
- Ne pas utiliser de batterie au plomb,
- Être un cycle à pédalage assisté au sens de l'[article R.311-1 du code de la route](#) (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler),

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De mobiliser** un crédit de 20 000 € pour l'aide à l'achat de vélo à assistance électrique pour les habitants du territoire suivant les conditions définies ci-dessus,
- ▶ **De fixer** l'aide par foyer bénéficiaire et par vélo à 200 €,
- ▶ **De fixer** la règle de l'attribution de l'aide accordée aux 100 premiers demandeurs,
- ▶ **D'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération,
- ▶ **De prévoir** au budget les crédits nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président



Alain LORENZELLI